

Image not found or type unknown



Demenager sans me laisser d'adresse

Par **mamat**, le **17/03/2008 à 14:31**

je suis divorcé, et mon ex ne veux pas me donner sa nouvelle adresse. Je dois lui envoyer un recommandé, concernant la pension alimentaire, il est le débiteur.
On m'a dit qu'il avait obligation de me tenir au courant de tout changement d'adresse. Comment puis-je faire?

Par **Iolo33200**, le **17/03/2008 à 20:02**

Envoyez votre recommandé à l'adresse dont vous avez connaissance dans un premier temps, La Poste devrait faire suivre si votre ex a souscrit un contrat de réexpédition. Sinon faites transiter votre courrier par l'intermédiaire de votre avocat qui la remettra à l'avocat de votre ex.

Par **carolane27**, le **17/03/2008 à 22:01**

bonsoir
oui il a obligation de vous donner son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou vous pouvez le joindre
si il s'agit de la pension alimentaire vous pouvez saisir un huissier de justice
cordialement